

Association

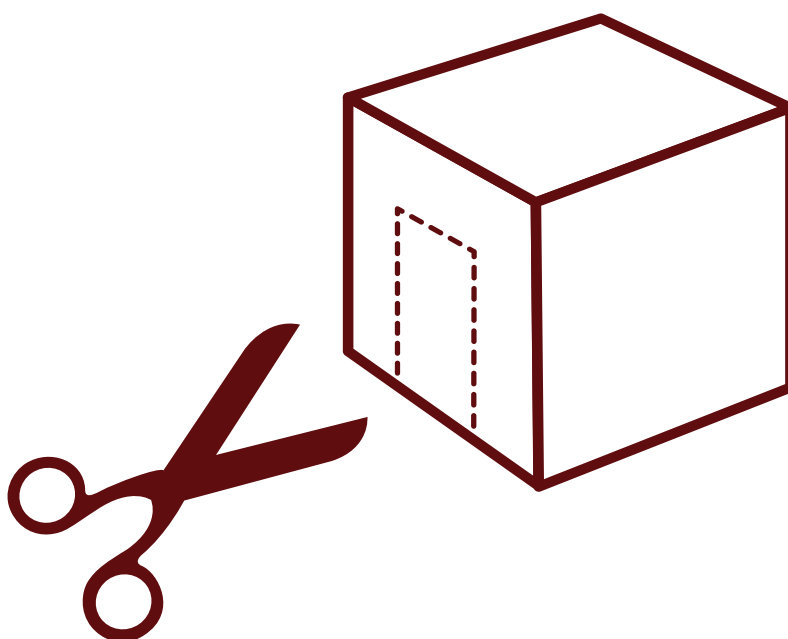


Aiditus

Toutes les clés de
l'accessibilité
événementielle

Lancement du 14 décembre 2011

DOSSIER DE PRESSE



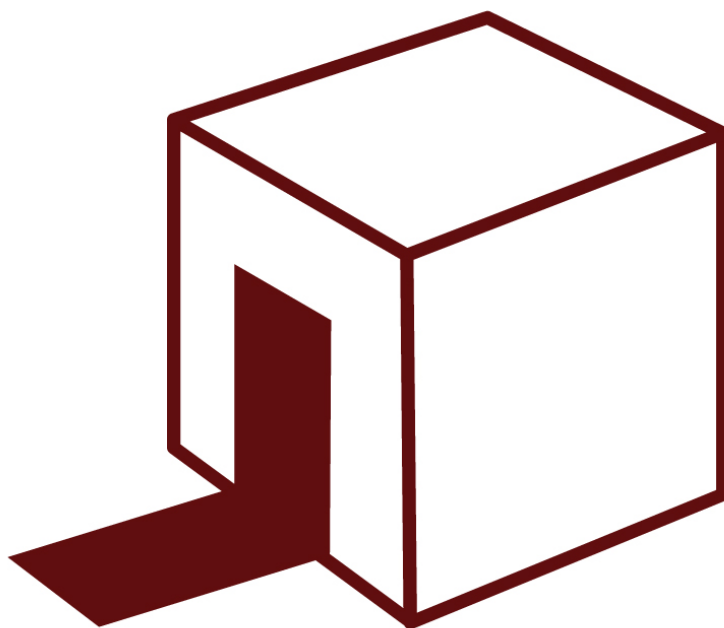
DOSSIER DE PRESSE

Sommaire

- Communiqué de presse lancement du mode d'emploi le 14 décembre 2011
- Présentation du projet de l'association Aditus
- Éditorial de Marie-Anne Montchamp, secrétaire d'État aux Solidarités et à la Cohésion sociale (extrait du mode d'emploi)
- Retour sur les événements pilotes : présentation du dispositif d'accessibilité de la conférence nationale du handicap du 8 juin 2011
- Retour sur les événements pilotes : présentation du dispositif d'accessibilité du forum entreprises de Sciences Po Paris du 27 octobre 2011
- Appel pour l'accessibilité des campagnes électorales

Les photos des événements pilotes sont consultables sur www.aditus.fr

Le mode d'emploi sera téléchargeable à partir du 14 décembre 2011 en soirée sur :



www.aditus.fr/evenement

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Accessibilité événementielle : le mode d'emploi dévoilé mercredi

En présence de Marie-Anne Montchamp, secrétaire d'État aux Solidarités et à la Cohésion sociale, l'association Aditus dévoile au public et à la presse le mode d'emploi de l'accessibilité événementielle, mercredi 14 décembre à 17h, à la Gaité lyrique (Paris 3^{ème}).

Comment rendre un évènement accessible à tous les publics, y compris aux personnes en situation de handicap ? C'est l'objet du mode d'emploi de l'accessibilité événementielle destiné aux organisateurs de manifestations et aux annonceurs. Ce guide pratique leur permettra d'intégrer l'accessibilité dans l'organisation de leurs évènements et d'accueillir tous les publics, quels que soient leurs éventuels handicaps. Ainsi, ce sont les colloques, conférences, salons, manifestations culturelles, meetings électoraux qui pourront progressivement s'ouvrir à tous.

La loi du 11 février 2005, pour l'Égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, pose le principe de l'accès de tous à tout. Des textes réglementaires ont précisé certaines de ses modalités, mais celle de l'accessibilité des évènements n'avait pas encore été formalisée. C'est désormais chose faite avec ce mode d'emploi, réalisé par l'association Aditus et l'agence *le Troisième pôle*, en partenariat avec les associations représentatives des personnes handicapées et des professionnels du secteur de la communication et de l'évènement, et avec le soutien de Marie-Anne Montchamp, secrétaire d'État aux Solidarités et à la Cohésion sociale.

À la fois pratique et exigeant, ce mode d'emploi se veut également incitatif et prévoit **trois niveaux d'accessibilité des évènements** ; tous les niveaux prennent en compte toutes les formes de handicap ; chaque niveau s'adapte à plusieurs profils d'organisateur et à plusieurs types d'évènements : de la réunion associative animée par des bénévoles à la manifestation ouverte au grand public prévue par un annonceur.

Cette initiative prend toute son importance à la veille des campagnes électorales de 2012 puisque le mode d'emploi sera également à la disposition des candidats aux élections présidentielles et législatives afin qu'ils rendent leur campagne accessible.

Le mode d'emploi sera téléchargeable dès le 14 décembre 2011 sur :
www.aditus.fr/evnement

Présentation du mode d'emploi de l'accessibilité événementielle au public et à la presse

- **Mercredi 14 décembre 2011 de 17h à 19h, à la Gaité lyrique (3 bis, rue Papin, Paris 3^{ème}) ;**
- **avec les interventions de Marie-Anne Montchamp, secrétaire d'État aux Solidarités et à la Cohésion sociale et d'autres personnalités ;**
- **démonstration de dispositifs d'accessibilité événementielle.**

Inscriptions presse :

presse@aditus.fr

01 71 97 53 67

Dossier de presse sur demande à presse@aditus.fr

L'association Aditus a pour ambition d'impulser de nouveaux modèles d'accessibilité. Visitez notre site provisoire : www.aditus.fr et consultez notre appel pour l'accessibilité des campagnes électorales : www.aditus.fr/electoral

Mode d'emploi de l'accessibilité événementielle

Présentation du projet de l'association Aditus

Contexte et objectifs

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées pose le principe de l'**accès de tous à tout**. Les organisateurs d'événements (conférences, colloques, salons, meetings électoraux) sont davantage confrontés à cet objectif d'accessibilité pour faire en sorte que leurs manifestations s'adressent au public le plus large, sans discrimination.

Généralement, et malgré l'impulsion de cette loi qui redéfinit la politique publique et les obligations en matière de handicap, l'appropriation de l'accessibilité par la société se cantonne souvent au seul souci du cadre bâti en réponse aux spécificités du handicap moteur et des difficultés de mobilité. Le souci de l'accès de tous à tout gagne encore peu les organisateurs d'événements ("*À quoi bon, vu que les personnes handicapées sortent peu ?*" ou encore "*c'est à l'État de prendre en charge cette accessibilité*" sont encore des réactions courantes). Toutefois, lorsque ce souci est pris en compte, à moins d'être un expert sensibilisé aux spécificités de chaque handicap, il reste très difficile de **mobiliser toutes les réponses simultanément** juste pour le temps de l'événement. Il importe que cette accessibilité soit prévue le plus en amont possible et qu'elle soit maîtrisée par l'organisateur de la manifestation. L'objectif est que les personnes en situation de handicap puissent y participer en toute **autonomie**, sans avoir à signaler leurs besoins spécifiques ni à supporter le coût d'une intervention particulière qui leur serait nécessaire.

Afin d'impulser un nouveau modèle d'accessibilité, l'association Aditus a élaboré un **mode d'emploi de l'accessibilité événementielle**.

Mode d'emploi de l'accessibilité événementielle

La réalisation de ce mode d'emploi a impliqué une **concertation avec les pouvoirs publics, les associations représentatives des publics de personnes handicapées, les acteurs professionnels du secteur de l'événementiel** (agences de communication, directions de la communication des entreprises et des institutions, etc.). Il s'agissait de définir collectivement ce que doit recouvrir l'accessibilité d'un événement, en fonction de son type (conférence, campagne électorale, réunion interne à une entreprise, salon, etc.) en prenant en compte **l'ensemble des familles de handicap**.

Plusieurs **niveaux d'accessibilité** ont été définis (à l'instar de ce qui est prévu pour l'accessibilité des sites internet) :

- les premiers étant accessibles au plus grand nombre sans obligation d'engager des budgets trop importants ;
- les autres niveaux nécessitant le recours à des professionnels de l'accessibilité ;
- tous les niveaux devant prendre en compte tous les handicaps.

Ce mode d'emploi servira de **guide pratique** mis à la disposition de tous les acteurs devant rendre une manifestation accessible, avec des critères de qualité à respecter, pour ceux qui souhaiteraient en faire une activité. Un **processus d'évaluation et de révision régulières** sera prévu, afin de tenir compte de l'évolution de la réglementation en matière d'accessibilité, notamment en vue de l'échéance de 2015 prévue par la loi du 11 février 2005. L'association Aditus a souhaité faire aboutir une première version du référentiel dès la fin 2011 afin, entre autres, que les formations politiques et leur candidat à la prochaine élection présidentielle

puissent s'en inspirer et prendre les mesures nécessaires dans l'organisation de leur campagne.

Évènements pilotes

Pour alimenter ce chantier, l'association Aditus a travaillé sur des **évènements pilotes, de configuration différente**, en collaboration avec leurs organisateurs :

- la **conférence nationale du handicap** du 8 juin 2011, à Beaubourg, devant un public de 700 personnes, en présence du président de la République et d'une dizaine de ministres,
- le **forum emploi de Sciences Po Paris** du 27 octobre 2011, à la Maison de la Chimie, avec un millier d'étudiants et 70 entreprises qui exposaient,
- la conférence d'ouverture de l'opération stages de **Mozaïk RH** (recrutement de talents issus des quartiers populaires) le 5 décembre 2011 à Paris,
- la présentation d'une étude sur l'insertion professionnelle par l'**association Ares** (groupe d'entreprises d'insertion) le 7 décembre 2011 à la Défense.

Ces pilotes ont permis de faire évaluer un dispositif d'accessibilité prenant en compte l'ensemble des handicaps (moteur, auditif, visuel, mental, psychique) et intégrant toutes les dimensions de l'évènement :

- accès et circulation,
- accueil,
- communication et informations au cours de l'évènement,
- communication sur l'évènement et procédure d'inscription,
- repérage et signalétique,
- sécurité.

Ce dispositif était décliné en lien avec les prestataires contribuant à l'organisation des évènements concernés (agence, webmaster, animateurs et intervenants, prestataires d'accueil et de sécurité, etc.). Il a mobilisé les interventions et outils indispensables en fonction du cahier des charges (vélotypistes, interprètes LSF, boucle magnétique, diagnostic d'accessibilité, etc.).

Une fois le mode d'emploi diffusé, l'association Aditus s'attachera à le faire vivre et contribuera à son appropriation par les acteurs concernés, et plus particulièrement les entreprises qui auront soutenu ces travaux, en **animant des réunions de sensibilisation** internes autour de cas pratiques.

Partenaires du projet

Le projet de l'association Aditus, placé sous le patronage de Marie-Anne Montchamp, secrétaire d'État aux Solidarités et à la Cohésion sociale, est soutenu par 7 partenaires :

- SFR
- MACIF Égalis
- Sciences Po Paris
- Croix Rouge française
- Thalès
- Société générale
- TF1

Edito de Marie-Anne Montchamp, Secrétaire d'Etat aux Solidarités et à la Cohésion sociale

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées pose le socle de la politique du handicap en France. Elle fait de l'accessibilité un principe fondamental de la participation et de la citoyenneté des personnes handicapées. L'accessibilité, c'est le droit commun et la condition même du vivre ensemble.

C'est tout à l'honneur de l'association *Aditus* d'en avoir fait son objet, par la promotion, la conception et le développement d'outils et de modèles d'accessibilité permettant aux personnes handicapées de participer pleinement à la vie sociale.

Parmi les projets portés par *Aditus*, l'élaboration de ce référentiel d'accessibilité événementielle a particulièrement retenu mon attention.

Ce projet participe pleinement à la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005. Ce référentiel a en effet pour objectif de permettre à chacun de s'approprier une véritable stratégie d'accessibilité qui prenne en compte tous les handicaps et qui s'adresse aux organisateurs d'événements de toutes natures et de toutes dimensions.

Ce travail est le fruit d'un travail collectif, piloté par *Aditus* avec l'aide de *Troisième pôle*, entre les associations représentatives des personnes handicapées, des personnes qualifiées et de nombreuses bonnes volontés.

Trois niveaux d'exigence ont été dégagés en matière d'accessibilité événementielle, ce qui permettra aux organisateurs de trouver leur point d'équilibre sans abdiquer sur l'objectif de qualité et de confort d'usage pour tous.

J'ai apporté mon soutien à cette initiative, dès ses débuts. J'ai pu constater la qualité de l'approche et la pertinence de la démarche de ce référentiel au travers de deux événements pilotes auxquels j'ai participé.

Je suis particulièrement heureuse que ces *clés de l'accessibilité événementielle* voient le jour sous la forme d'un document que chacun peut consulter librement en ligne.

L'accessibilité événementielle porte en elle de l'innovation, de la réflexion et de l'ambition collective, elle est porteuse de confiance et de progrès social.

Merci à *Aditus* d'être aux côtés des pouvoirs publics pour faire bouger les lignes.

Marie-Anne Montchamp

Conférence nationale **2HANDICAP**

8 juin 2011

Centre Georges Pompidou

ACCESSIBILITE

Le Ministère des solidarités et de la cohésion sociale, en collaboration avec les associations représentatives du secteur du handicap*, a souhaité faire de la journée du 8 juin 2011, une journée accessible pour tous les publics.

Le critère de l'accessibilité a été pris en compte à toutes les étapes de l'organisation de la Conférence.

Dès la communication sur l'événement...

La rédaction des invitations de la Conférence nationale du handicap a répondu aux critères d'accessibilité suivants :

- le texte des invitations et des informations relatives à la journée a été adapté aux logiciels de lecture audio, pour les personnes déficientes visuelles
- la rédaction des informations pratiques s'est voulue simple et lisible pour tous, avec une indication sur les modes d'accessibilité de la conférence pour les personnes sourdes ou malentendantes, et l'accessibilité des transports en commun desservant le quartier de la manifestation
- le plan d'accès illustré, et les informations relatives au dispositif de sécurité ont permis aux participants de préparer leur venue et d'anticiper le sentiment d'inquiétude parfois lié à un déplacement

... à l'accueil sur le site de la conférence ...

Le dispositif d'accueil prévu sur le site de la manifestation a voulu répondre aux attentes de tous les publics en situation de handicap. Les éléments suivants ont été mis en place :

- sensibilisation des équipes d'accueil présentes sur le site de la manifestation : les équipes d'hôtes et d'hôtesse, ainsi que les agents de la Préfecture de police de Paris en charge de la sécurisation du lieu, ont bénéficié d'une demi-journée de sensibilisation à l'accueil des personnes en situation de handicap
- aménagement d'un espace de dépose pour les véhicules transportant des personnes en fauteuil roulant
- installation d'un point d'information spécifique dans les zones d'accueil du public : remise d'un plan des espaces simplifiés afin de faciliter la compréhension des accès, présence d'un interprète en langue des signes sur toute la journée, et installation d'une boucle magnétique
- enfin, tous les publics accèdent aux espaces de la conférence par une seule et même entrée

... dans la salle de conférence ...

Les débats sont rendus accessibles à tous les publics, au moyen des aménagements suivants :

- interprétation simultanée en Langue des Signes Française, et en Langue française Parlée Complétée. Une transcription écrite simultanée par vélotypie est également assurée
- la retransmission de cette image « accessible » est prévue dans l'ensemble des espaces de la journée, et diffusée aux partenaires médias
- installation d'une boucle magnétique dans les espaces des débats
- installation d'une scène accessible aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant

... tout au long de la journée.

Afin de faciliter la circulation dans les espaces de la conférence, les aménagements suivants ont été étudiés :

- mise en place d'une signalétique adaptée à la compréhension des publics en situation de handicap mental ou psychique
- mise en place d'une signalétique adaptée au public déficient visuel
- installation de balises sonores, afin de guider et d'informer les personnes déficientes visuelles dans les espaces de la conférence
- signalisation des obstacles susceptibles de gêner la circulation des publics déficients visuels dans l'ensemble des espaces
- installation d'un chemin de moquette, afin de mieux guider les publics en fauteuil et les publics déficients visuels au sein des espaces
- prise en compte des critères d'accessibilité dans l'organisation des moments de restauration : proposition de menus spécifiques, implantations de buffets confortables pour la circulation des publics

L'étude des critères d'accessibilité de la Conférence nationale du handicap a été réalisée en collaboration avec l'association Aditus, qui vise à impulser de nouveaux modèles d'accessibilité et élabore un référentiel d'accessibilité événementielle.

*

APF : Association des paralysés de France

CFPSAA : Confédération française pour la promotion sociale des aveugles et amblyopes

FNSF : Fédération nationale des sourds de France

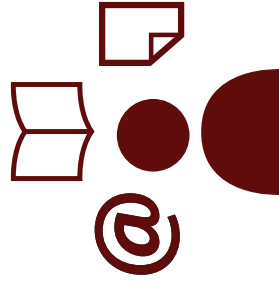
UNAFAM : Union nationale des amis et familles de malades psychiques

UNAPEI : Union nationale des associations de parents d'enfants inadaptés

UNISDA : Union nationale pour l'insertion sociale du déficient auditif

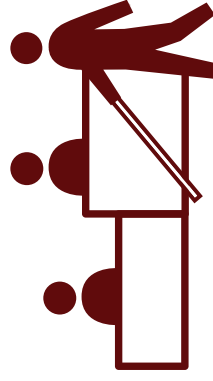
Accessibilité du forum Sciences Po Entreprises

Présentation du dispositif



COMMUNICATION

- > Reprise du texte du site en fichier électronique
- > Informations pratiques
- > Documents accessibles (en grands caractères, contrastés, électroniques)



ACCUEIL

- > Stand équipé d'une boucle magnétique
- > Personnel d'accueil sensibilisé
- > Banque d'accueil avec plusieurs hauteurs
- > Equipe pour guider et accompagner



PARCOURS

- > Cheminement sans obstacle et accessible aux fauteuils roulants
- > Système de guidage pour les personnes aveugles
- > Signalétique claire
- > Boucle magnétique individuelle et mobile
- > Certains stands équipés et accessibles
- > Recommandations aux entreprises

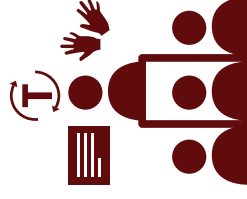
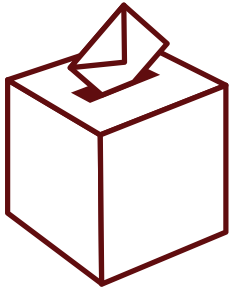


TABLE-RONDE

- > Boucle magnétique
- > Transcription écrite en direct par vélotypie
- > Interprétation en LSF
- > Recommandations aux animateurs
- > Préparation de l'intervention pour les vélotypistes et interprètes



Appel pour l'accessibilité des campagnes électorales De l'accessibilité en démocratie

Le cœur de notre vie politique bat plus fort tous les cinq ans, au moment des élections présidentielles et législatives. À la veille des échéances électorales de 2012, il est crucial de rappeler l'importance de rendre accessibles les campagnes des candidats aux électeurs en situation de handicap.

Le handicap recouvre des réalités très diverses et concerne plusieurs millions de nos concitoyens. Les handicaps sont multiples : moteurs, auditifs, visuels, mentaux ou psychiques ; ils sont momentanés ou définitifs ; ils sont parfois associés. Mais les personnes handicapées sont avant tout des **citoyens à part entière**. Elles aspirent à **exercer pleinement leur citoyenneté**, ce droit naturel qui leur est encore trop souvent refusé !

La loi du 11 février 2005 pour l'Égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté ainsi que le principe de l'accès de tous à tout s'imposent à nous tous. Les personnes handicapées n'entendent donc pas être dessaisies de leur rôle d'acteur de notre Cité et n'accepteront pas d'être davantage écartées du **débat politique et citoyen** qui nous attend en 2012.

Il est de la **responsabilité de tous les candidats** et de toutes les formations politiques de s'engager à mener campagne dans le cadre le plus accessible possible.

Les réunions publiques doivent être organisées dans des espaces répondant aux normes d'accessibilité permettant l'accueil de tous les publics, quels que soient leurs éventuels handicaps. La circulation sans contrainte doit ainsi être possible pour les personnes ayant un handicap moteur ou visuel, la compréhension des discours et des échanges doit être possible pour les personnes sourdes ou malentendantes (via une interprétation simultanée en Langue des Signes Française, une transcription écrite simultanée et une boucle magnétique).

Les sites internet des candidats et des partis politiques doivent également être accessibles. Les messages audiovisuels, qu'ils soient en ligne, diffusés dans le cadre de la campagne officielle ou projetés lors des meetings, seront sous-titrés, traduits en Langue des Signes et audio-décrits. Les professions de foi, les programmes, les tracts peuvent aussi être disponibles sur des supports accessibles à tous et adaptés à chaque type de handicap : en braille, en format numérique, traduits en Langue des Signes, en appliquant les règles européennes du « Facile à lire et à comprendre ». Les permanences des candidats devront elles-mêmes pouvoir accueillir tous les publics et le handicap des électeurs ne doit pas empêcher l'échange avec le candidat et son équipe.

Et la question du coût ? Parlons-en ! La démocratie a un coût qui ne pose pas de difficulté pour l'organisation des élections. Dès lors que ces exigences sont prises en compte en amont de l'organisation de la campagne, elles entraînent peu d'engagements par rapport au budget global d'un candidat, en particulier à l'élection présidentielle.

Cet engagement doit être **partagé par l'ensemble des acteurs de la vie politique française** pour que les électeurs en situation de handicap ne soient pas réduits à faire leur choix entre les seuls candidats ayant organisé une campagne accessible.

La parole politique a tendance à se complexifier, elle est parfois confuse, voire incompréhensible pour beaucoup de nos concitoyens. Notre **effort d'accessibilité sera utile** au plus grand nombre et apprécié par l'ensemble des électeurs.

En ce qui nous concerne, que nous soutenions ou non un candidat, nous veillerons à l'engagement des formations politiques pour que leur campagne soit la plus accessible possible car nous sommes convaincus qu'une démocratie se mesure aussi à l'aune de son accessibilité.

par Jérémie Boroy, délégué général d'Aditus
Tribune publiée dans Libération
du 18 novembre 2011

Les premiers signataires

Personnalités politiques

- Marie-Anne Montchamp, secrétaire d'État aux Solidarités et à la Cohésion sociale
- Martine Aubry, Première secrétaire du Parti socialiste
- Philippe Bas, sénateur de la Manche, ancien ministre
- Cécile Duflot, secrétaire nationale Europe Écologie les Verts
- Laurence Dumont, vice-présidente de l'Assemblée nationale, députée du Calvados
- Laurent Fabius, député de Seine-Martime, ancien Premier ministre
- Aurélie Filippetti, députée de Moselle
- Jérôme Guedj, président du conseil général de l'Essonne
- Jean-Christophe Lagarde, vice-président de l'Assemblée nationale, député-maire de Drancy
- Valérie Letard, sénatrice du Nord, ancienne ministre
- Jean-Vincent Placé, sénateur de l'Essonne

Responsables associatifs

- Jean-Marie Barbier, président de l'Apf
- Philippe Chazal, président du CFPSAA
- Arnaud de Broca, secrétaire général de la Fnath
- Christel Prado, présidente de l'Unapei

- Cédric Lorant, président de l'Unisda
- Philippe Boyer, président de la FNSF
- René Bruneau, président du MDSF
- Eric Chenut, président de Droit au savoir
- Matthieu Clavier, président de l'ALPC

Institutionnels

- Patrick Gohet, président du Conseil national consultatif des personnes handicapées
- Didier Fontana, président du FIPHFP

Élus et responsables politiques

- Frédéric Bouscarle, secrétaire national de l'UMP, en charge de l'insertion des personnes en situation de handicap
- Raphaël Bouton, secrétaire national des sourds et malentendant socialistes
- Hamou Bouakkaz, adjoint au maire de Paris
- Charlotte Brun, secrétaire nationale du Parti socialiste, aux personnes âgées, handicap et dépendance
- Gauthier Caron-Thibault, conseiller de Paris et maire-adjoint du 3ème
- Thierry Marchal-Beck, président du MJS
- Najat Vallaud-Belkacem, adjointe au maire de Lyon et secrétaire nationale du Parti Socialiste en charge des questions de société



Retrouvez l'appel sur sur la page Facebook "[Pour des campagnes électorales accessibles](#)" (cliquez sur "J'aime" pour signer !)

Vous êtes élus ou responsables associatifs et souhaitez rejoindre les signataires de l'appel ? Écrivez-nous : electoral@aditus.fr

Contact presse : presse@aditus.fr

Traduction de l'appel en Langue des Signes Française réalisée par Websourd sur www.aditus.fr/electoral

Le mode d'emploi de l'accessibilité événementielle a été réalisé grâce au soutien des partenaires de l'association Aditus.

